

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-5/10

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : DELESSARD Monique

OBJET : Modification de la sectorisation des collèges Robert Buron de Nandy et La Grange du Bois de Savigny-le-Temple.

Une hausse des effectifs est constatée sur le collège La Grange du Bois de Savigny-le-Temple, qui atteint sa capacité d'accueil maximale. Parallèlement, le collège Robert Buron de Nandy connaît une baisse régulière de ses effectifs, qui affecte l'organisation de l'établissement. Il est donc proposé de modifier la sectorisation pour favoriser un rééquilibrage des effectifs entre les deux établissements.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L 213-1 du Code de l'Éducation,

VU l'avis du CDEN du 7 décembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la commission précitée,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : de sectoriser les collèges La Grange du Bois de Savigny-le-Temple et Robert Buron de Nandy, à compter de la rentrée scolaire 2011, comme indiqué en annexe de la délibération.

Article 2 : de maintenir la sectorisation en vigueur à la rentrée 2010, uniquement pour les collégiens actuellement sectorisés dans les collèges La Grange du Bois et Robert Buron.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ